

LE SIX AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE MARS DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET D'UNE CONVOCATION COMPLÉMENTAIRE EN DATE DU TRENTE ET UN MARS DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, M. BOISSEAU, M. THEOL, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAURIN donne procuration à M. RIO, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, M. WALCZACK donne procuration à M. HIVIN, M. CADIOU donne procuration à Mme ROLLAND, Mme MYSONA donne procuration à Mme OMS, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à Mme BRUEL.

ABSENT : Mme FERRAI

M. Richard PLAUTIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Décision budgétaire modificative n°01

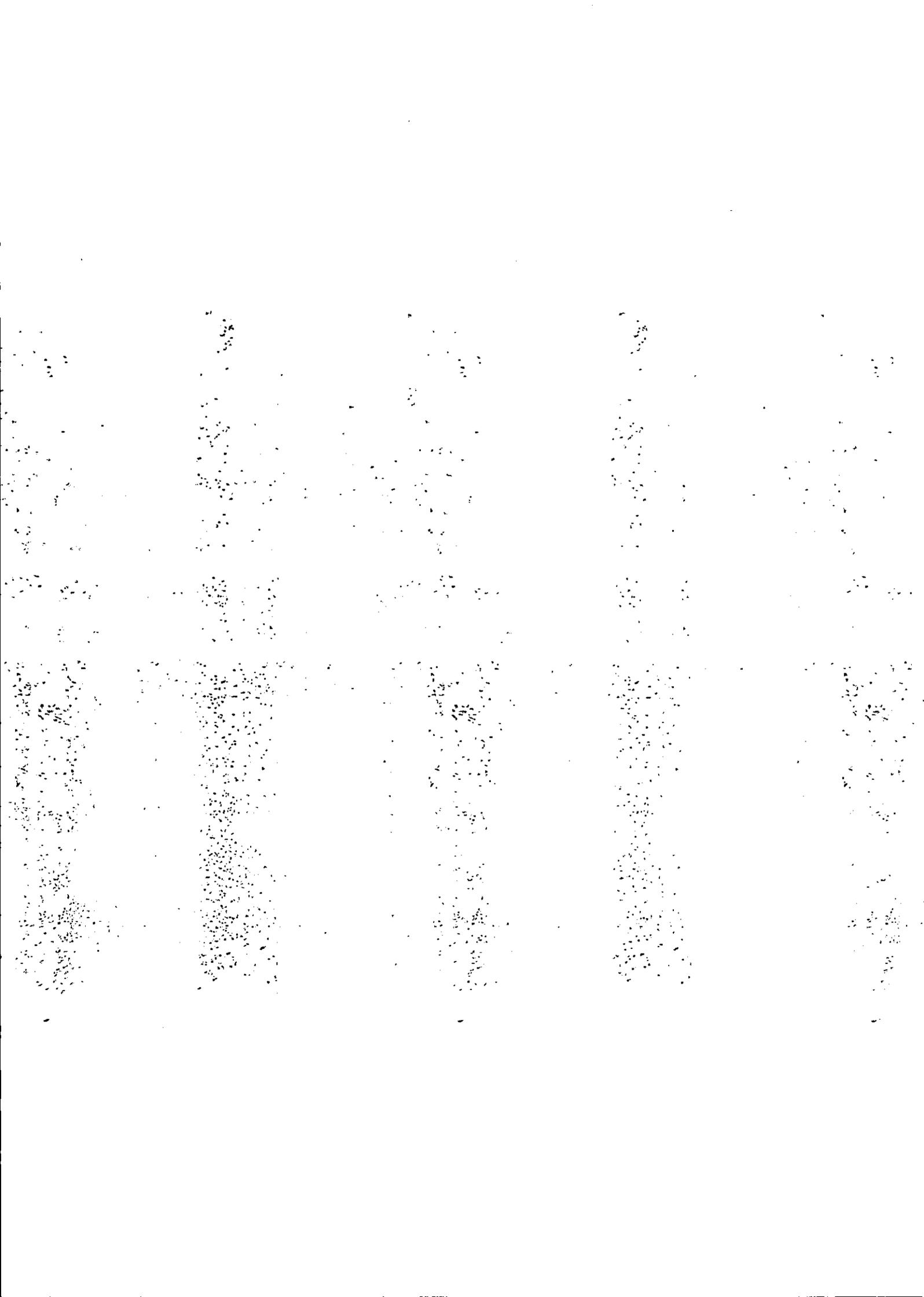
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget 2023 de la commune,

Du 1^{er} au 3 juin la Ville de Saint-Jean-de-Védas lance son premier Festival d'humour « Védas en Rire » en collaboration avec l'association Cocotte-Minute et en partenariat avec la Mission Locale de Montpellier Méditerranée Métropole.

Trois soirées en présence de trois artistes :

- Jeudi 1^{er} Juin Djamil le Shlag (en partenariat avec la Mission Locale de Montpellier Méditerranée Métropole : 100 places offertes aux jeunes de la mission locale de Sète et Montpellier)
- Vendredi 2 juin Douilly (en collaboration avec l'association Cocotte-Minute)
- Samedi 3 juin Laura Calu (en collaboration avec l'association Cocotte-Minute)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et prévoir ainsi les dépenses et recettes inhérentes à ce nouvel évènement.



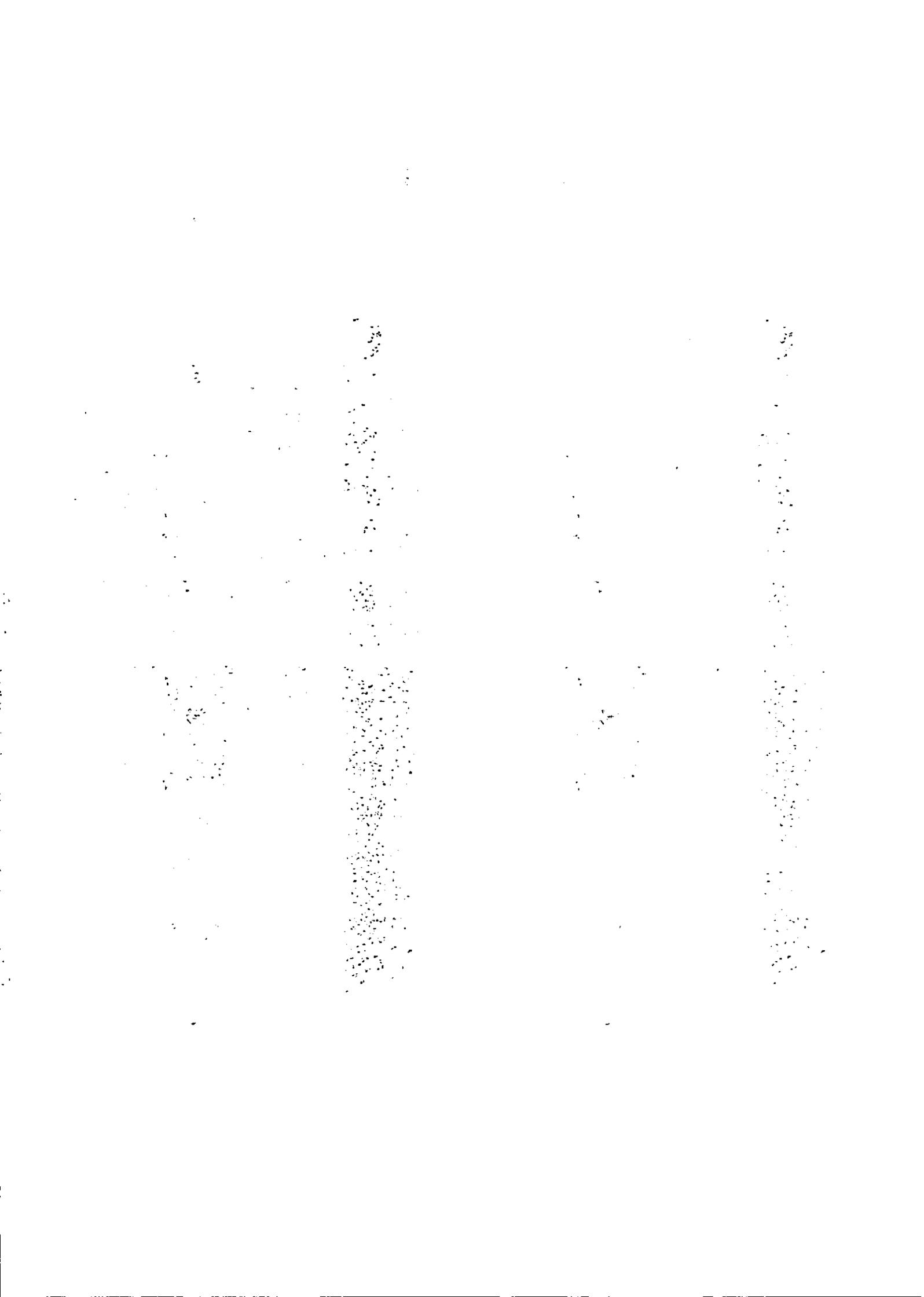
Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2023	DM1	TOTAL BP + DM1
011	Charges à caractère général	3 393 552,00 €	8 000,00 €	3 401 552,00 €
012	Charges de personnel	9 160 000,00 €		9 160 000,00 €
014	Atténuation de produits	1 071 850,00 €		1 071 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	597 200,00 €		597 200,00 €
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		14 222 602,00 €	8 000,00 €	14 230 602,00 €
66	Charges financières	210 000,00 €		210 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		14 433 602,00 €	8 000,00 €	14 441 602,00 €
023	Virement à la section d'investissement	902 218,00 €		902 218,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00 €		1 100 000,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section			0,00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT		2 002 218,00 €	0,00 €	2 002 218,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		16 435 820,00 €	8 000,00 €	16 443 820,00 €
002	Solde d'exécution de la SF reporté (si -)			0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES		16 435 820,00 €	8 000,00 €	16 443 820,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Objet	Montant
Contrat de cession Le Shlag du 1er juin	5 270,00 €
Déplacement Le Shalg	750,00 €
Hébergement Le Shlag	130,00 €
Intermittents Festival 1,2 et 3 juin	1 850,00 €
Total Dépenses	8 000,00 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2023	DM1	TOTAL BP + DM1
013	Atténuation de charges	223 900,00 €		223 900,00 €
70	Produits des services	1 153 490,00 €	6 500,00 €	1 159 990,00 €
73	Impôts et taxes	12 627 500,00 €		12 627 500,00 €
731	Fiscalité locale	26 840,00 €		26 840,00 €
74	Dotations, Subventions et participation	1 404 930,00 €	1 500,00 €	1 406 430,00 €
75	Autres produits de gestion courante	371 800,00 €		371 800,00 €
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		15 808 460,00 €	8 000,00 €	15 816 460,00 €
76	Produits financiers			0,00 €
77	Produits exceptionnels	270 000,00 €		270 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		16 078 460,00 €	8 000,00 €	16 086 460,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	357 360,00 €		357 360,00 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section			0,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE FONCTIONNEMENT		357 360,00 €	0,00 €	357 360,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		16 435 820,00 €	8 000,00 €	16 443 820,00 €
002	Solde d'exécution de la SF reporté (si +)			0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES		16 435 820,00 €	8 000,00 €	16 443 820,00 €

Les recettes correspondant à l'évènement sont détaillées comme suit :

Objet	Montant
Billetterie du jeudi 1er juin : 260 places à 25 €	6 500,00 €
Participation Mission Locale	1 500,00 €
Total recettes	8 000,00 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément aux tableaux présentés ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette délibération par :

- 27 voix pour,
- 1 abstention (M. BOISSEAU),
- 4 voix contre (Mme MYSONA, M. THEOL, Mme OMS, M. DE BOISGELIN).

Richard PLAUTIN
Secrétaire de séance

François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 14/04/2023
et de sa publication le 14/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.